



Mai 2017 : Déclaration des revenus 2016, avoir les bons réflexes...

PARTIE 1 Newsletter n°17-428 du 24 mars 2017



Stéphane PILLEYRE



Le calendrier des déclarations fiscales relatif aux déclarations des revenus de 2016 n'est pas encore publié. Sauf surprise, les dates seront comparables à celles retenues pour la précédente campagne. A ce titre, bon nombre de conseils en gestion de patrimoine, (CGP, comptables, avocats, banquiers, assureurs) vont être sollicités par leurs clients pour accompagner ces derniers dans la déclaration des revenus. Cette newsletter aborde quelques points fondamentaux à maîtriser avant de se lancer dans les méandres de la fiscalité des revenus.



MARIAGE OU PACS EN 2016

Dès lors qu'un couple s'est marié ou pacsé en 2016, il est tenu par principe de réaliser une déclaration commune pour l'ensemble des revenus de l'année de l'union.

Cependant, un régime dérogatoire permet de maintenir une dernière fois l'imposition séparée pour le couple. Pour cela, il faut que le couple soit imposé séparément l'année qui précède l'union. Le régime dérogatoire est donc ouvert aux couples qui vivaient en concubinage avant de se marier ou de se pacser. En revanche, cette dérogation n'est pas possible pour les couples pacsés en 2015, qui se marient ensemble en 2016.

A ce titre, il est important de rappeler que l'article 1691 bis du CGI instaure une solidarité pour tous les couples soumis à imposition commune...



ENFANT MAJEUR

Les enfants majeurs au 1^{er} janvier 2016 sont par principe détachés du foyer fiscal de leur parent. Pour autant, il est possible de maintenir le rattachement sur option sous certaines conditions (d'âge, d'étude voire d'invalidité).

Pour mémoire, le détachement d'un enfant majeur peut ouvrir droit à la déduction d'une pension alimentaire dès lors que l'on démontre que l'enfant bénéficiaire est dans un état de *besoin alimentaire*. Le montant déductible de cette pension alimentaire est ensuite plafonné. Le plafond étant variable selon que l'enfant bénéficiaire vit ou non sous le même toit que ses parents.

Le rattachement, quant à lui, rend impossible la déduction de la pension alimentaire mais augmente le nombre de parts d'une demie voire d'une part supplémentaire. Il faut souligner que l'avantage procuré par chaque demi-part supplémentaire est plafonné à 1 512 € en 2016.





SEPARATION EN 2016 ET DECLARATION SEPAREE

La déclaration séparée est obligatoire pour les couples séparés en 2016 (CGI, art. 6-4). Si le principe de la déclaration séparée est simple à comprendre dans ses conditions d'application, la tâche est plus ardue dans la pratique. Comment un couple jusqu'alors marié sous le régime de la communauté doit-il déclarer les revenus perçus du premier janvier jusqu'au jour de la séparation et sur la seconde partie de l'année ?

De nombreux points doivent être abordés :

- Revenus professionnels et revenus du patrimoine
- Déficits
- Charges déductibles
- Plafonds des charges déductibles



PRESTATION COMPENSATOIRE VERSEE OU PERCUE

EN 2016

La gestion fiscale du divorce est un pan tout aussi important que l'approche civile. A ce titre, les conséquences fiscales des modalités d'exécution de la prestation compensatoire sont majeures :

- la prestation compensatoire versée en capital dans les 12 mois qui suivent le jugement de divorce ouvre droit à une réduction d'impôt pour celui qui verse (case 7WN de la déclaration 2042-C) et n'est pas imposable pour celui qui la perçoit.
- La prestation compensatoire versée en capital sur une durée comprise entre 1 et 8 ans après la jugement de divorce est déductible pour celui qui la verse (case 6GU de la déclaration 2042) et imposable pour celui qui la perçoit (case 1AO de la déclaration 2042).



ABATTEMENT SUR LES REVENUS D'UN JEUNE ETUDIANT

La loi offre la possibilité de bénéficier d'abattement à déduire de la rémunération perçus par certains jeunes :

 un abattement égal à 3 smic mensuels (4 400 €) à déduire de la rémunérations perçues par les personnes âgées de 25 ans au plus à raison d'une activité exercée pendant leurs études secondaires ou supérieures ou durant leurs congés scolaires ou universitaires (CGI, article 81, 36°)



- un abattement égal au smic annuel (17 599 €) à déduire du salaires versé aux apprentis ou des indemnités perçues par les étudiants et les élèves des écoles (CGI, art. 81 bis).

A noter que le BOFiP exclus du bénéfice de l'abattement égal à 3 smic mensuels n'est pas ouvert au contrat en alternance (§220 du BOI-RSA-CHAMP-20-50-50).

Enfin d'un point de vue pratique, l'abattement doit être directement déduit du montant à déclarer.

Sujets qui seront abordés dans notre news, la semaine prochaine

Revenus fonciers et loyers fictifs imposables Revenus fonciers et loyers anormalement bas Revenus fonciers et régime micro Revenus fonciers et régime réel Revenus exceptionnels Cotisations Madelin retraite

NOTRE PROCHAINE FORMATION CONSACREE AUX ASTUCES PRATIQUES POUR LA REDACTION DES DECLARATIONS FISCALES

FORMATION D'UNE DUREE DE 7 HEURES

LYON LE 14 AVRIL 2017

DETAILS ET INSCRIPTIONS |C|

PARIS LE 20 AVRIL 2017

DETAILS ET INSCRIPTIONS ICI

Nos prochaines formations...

LILLE	Approche patrimoniale de l'immobilier	28 ET 29 MARS 14 HEURES	JEAN PASCAL RICHAUD ET JACQUES DUHEM	DETAILS ET INSCRIPTIONS ICI
PARIS	Les	30 et 31 MARS	JEAN PASCAL	DETAILS ET
	fondamentaux		RICHAUD	INSCRIPTIONS
	du droit de la	14 HEURES		<u>ICI</u>
	famille			

FAC jacquesduhem.com

PARIS	Le loueur en	30 MARS	STEPHANE	DETAILS ET
	meublé : Un		PILLEYRE	INSCRIPTIONS
	OVNI fiscal	7 heures		<u>ICI</u>
	m. 11, / 1	20 57 24 144 22	14.001150	DETAILS
LYON	Fiscalité de	30 ET 31 MARS	JACQUES	DETAILS ET
	l'entreprise et		DUHEM	INSCRIPTIONS
	du chef	14 heures		<u>ICI</u>
	d'entreprise			
LYON	Déclaration des	13 AVRIL	CTEDUANE	DETAILS ET
LYON		13 AVKIL	STEPHANE	DETAILS ET
	revenus : Avoir		PILLEYRE	INSCRIPTIONS
	les bons	7 heures		<u>ICI</u>
	réflexes			
PARIS	Déclaration des	20 AVRIL	STEPHANE	DETAILS ET
PARIS	revenus : Avoir	20 AVRIL		INSCRIPTIONS
	les bons	7 havene	PILLEYRE	
		7 heures		<u>ICI</u>
	réflexes			
PARIS	Panorama de	27 AVRIL	JACQUES	DETAILS ET
7,1113	l'actualité	27 7 () ()	DUHEM	INSCRIPTIONS
	fiscale	7 heures	DOTTEIN	ICI
	Dernière date	7 Heures		<u>ici</u>
	Definere date			
PARIS	Stratégies de	4 ET 5 MAI	PIERRE YVES	DETAILS ET
	rémunération		LAGARDE	INSCRIPTIONS
		14 heures		<u>ICI</u>
LYON	Immobilier	18 ET 19 MAI	FREDERIC	DETAILS ET
	d'entreprise		AUMONT	INSCRIPTIONS
	-	14 heures		<u>ICI</u>
PARIS	Les	30 ET 31 MAI	JACQUES	DETAILS ET
	fondamentaux		DUHEM	INSCRIPTIONS
	de la fiscalité	14 HEURES		<u>ICI</u>
	patrimoniale			
	1 -			
PARIS	Démembrement	1 ^{er} JUIN	JACQUES	DETAILS ET
	et principales		DUHEM	INSCRIPTIONS
	conséquences	7 HEURES		<u>ICI</u>
	fiscales			
	- 10-7 h		1000::=0	
LYON	Fiscalité de la	8 ET 9 JUIN	JACQUES	DETAILS ET

FAC jacquesduhem.com

			T	T 1
	transmission à		DUHEM	INSCRIPTIONS
	titre onéreux de	14 HEURES		<u>ICI</u>
	la société			
	opérationnelle			
			T	
PARIS	Approche	13 ET 14 JUIN	STEPHANE	DETAILS ET
	patrimoniale de	MARS	PILLEYRE ET	INSCRIPTIONS
	l'immobilier		JACQUES	<u>ICI</u>
		14 HEURES	DUHEM	
PARIS	Fiscalité de	14 ET 15 JUIN	JACQUES	DETAILS ET
	l'entreprise et		DUHEM	INSCRIPTIONS
	du chef	14 HEURES		<u>ICI</u>
	d'entreprise			
PARIS	Délocalisation	20 JUIN	YASEMIN	DETAILS ET
	des biens et des		BAILLY SELVI	INSCRIPTIONS
	personnes :	7 HEURES		<u>ICI</u>
	Analyse			
	juridique et			
	fiscale			
PARIS	Les bons choix	22 JUIN	PIERRE YVES	DETAILS ET
	pour l'exercice		LAGARDE	INSCRIPTIONS
	d'une activité	7 HEURES		ICI
	libérale			
			<u> </u>	
PARIS	Le loueur en	23 JUIN	STEPHANE	DETAILS ET
	meublé : Un		PILLEYRE ET	INSCRIPTIONS
	OVNI fiscal	7 HEURES	JACQUES	<u>ICI</u>
			DUHEM	_
PARIS	Assurance-vie et	28 JUIN	STEPHANE	DETAILS ET
	stratégies		PILLEYRE	INSCRIPTIONS
	patrimoniales	7 HEURES		ICI
	1 -			
PARIS	Les clefs pour	29 JUIN	VALERIE	DETAILS ET
	une bonne		BATIGNE	INSCRIPTIONS
	stratégie	7 HEURES		<u>ICI</u>
	retraite			
PARIS	La mise en	29 et 30 JUIN	STEPHANE	DETAILS ET
-	œuvre du		PILLEYRE	INSCRIPTIONS
	conseil	14 HEURES		ICI
	COHSCH	14 HEOVES		<u>ICI</u>

Formation professionnelle en gestion de patrimoine



notrimonial		
patrimonial		



LYON	La transmission	3 JUILLET	FREDERIC	DETAILS ET
	à titre gratuit du		AUMONT	INSCRIPTIONS
	patrimoine	7 HEURES		<u>ICI</u>
	professionnel			
LYON	L'ISF et le	4 JUILLET	YASEMIN	DETAILS ET
	patrimoine		BAILLY SELVI	INSCRIPTIONS
	professionnel	7 HEURES		<u>ICI</u>
PARIS	Immobilier	4 ET 5 JUILLET	FREDERIC	DETAILS ET
	d'entreprise		AUMONT	INSCRIPTIONS
		14 HEURES		<u>ICI</u>

PENSEZ A RESERVER VOS PLACES POUR NOTRE SEMINAIRE DE RENTREE



LES 31 AOUT ET 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 A CLERMONT FERRAND

CONSACRE A LA PRATIQUE DE L'INGENIERIE PATRIMONIALE APRES LES ECHEANCES LEGISLATIVES

15 HEURES DE FORMATION

JACQUES DUHEM ET STEPHANE PILLEYRE : Panorama de l'actualité juridique et fiscale. Que reste t-il de la fiscalité patrimoniale après les élections et la loi de finance rectificative

PIERRE YVES LAGARDE : Quelles sont les nouveautés en matière de protection sociale et de rémunération des dirigeants ?

VALERIE BATIGNE: Comment élaborer dans ce nouveau contexte une stratégie retraite objective?

DETAILS ET INSCRIPTIONS ICI
NOMBRE DE PLACES LIMITE